

École Municipale de Musique de Castelsarrasin

E.M.M.

Place Omer Sarraut 82 100 CASTELSARRASIN

TÉLÉPHONE 05 63 95 01 81

ADRESSE ÉLECTRONIQUE musicastel@free.fr



ÉCOLE MUNICIPALE de MUSIQUE de CASTELSARRASIN

Maintien des cours à partir de 18 heures

l'école municipale de musique de Castelsarrasin maintient les cours de musique après 18 h 00 dès le 18 janvier 2021

Chers élèves, chers parents d'élèves, cher(e)s musicien(ne)s,

- En application de l'article 4 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, et de l'article 41.1°b du 14 décembre 2020 les déplacements, durant les horaires de couvre-feu, sont autorisés entre le domicile et le lieu d'enseignement et de formation...
- L'article 35, modifié par décret le 14 décembre 2020, permet l'accueil du public dans les établissements d'enseignement artistique (conservatoires, écoles de musique, écoles de danse, d'art plastique...) : élèves mineurs pour tous les cursus et les élèves mineurs ou majeurs en troisième cycle, en classes d'horaires aménagés.
- Il faudra remplir l'Attestation de déplacement dérogatoire durant les horaires du couvre-feu en cochant la case 1.
- Il faudra être en possession d'une attestation de l'école municipale de musique certifiant l'inscription à l'école et les horaires de cours (attestation à réclamer au bureau de l'école de musique).

Reprise des chorales d'enfants

- La Direction Générale de la Création Artistique (DGCA) du Ministère de la Culture et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC Occitane) autorise les séances des chorales d'enfants. « L'art lyrique » lui n'est pas autorisé (cours de chant et chorales adultes).
- Reprise donc du Chœur Préparatoire le lundi à 17 h 00, chorale d'enfants mardi à 17 h 00 et vendredi à 17 h 30, groupe vocal ado samedi 10 h 00 et 11 h 00.

Maintien des gestes barrières

Lavage des mains à l'arrivée, sens de circulation à l'intérieur de l'école (entrée et accès à l'étage par escalier côté bureau, sortie par les escaliers de secours), désinfection des locaux et du matériel commun (instruments, tables, pupitres, chaises...) et port du masque.

N'hésitez pas à contacter l'école de musique pour plus de renseignements

Jean-Pierre Berrié, directeur